Réponses :

1. Monsieur BENDRISS contre son employeur pour non-paiement des heures supplémentaires : le tribunal de première instance, compétent en matière sociale (litige individuel du travail).

2. Monsieur Ahmed contre Monsieur Ali pour le remboursement d'un prêt de 600 DH : le tribunal de première instance, compétent en matière civile, car il s'agit d'un litige entre deux particuliers.

3. La société FAMOR contre la société FIDEX pour concurrence déloyale : le tribunal de commerce, car il s'agit d'un litige entre deux sociétés commerciales lié à leur activité commerciale.

4. Monsieur Jilali conteste le droit de propriété de Monsieur Said sur son terrain : le tribunal de première instance, compétent en matière civile, car il s'agit d'un litige relatif au droit de propriété immobilière.

Conclusion : Pour déterminer le tribunal compétent, il faut identifier la nature du litige : sociale, civile ou commerciale.